



Ordonnance de télécom CRTC 2025-25

Version PDF

Ottawa–Gatineau, le 28 janvier 2025

Norouestel Inc. – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1180 Tarif des services spéciaux – Migration des ententes et de l’utilisation des structures de soutènement par les entreprises de télédistribution par câble et les entreprises de services de télécommunication vers le Tarif des services nationaux de Bell Canada	3 avril 2023	28 janvier 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général